

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux 2G/3G/4G

### Près de 18 600 sites en service pour la 4G au 1<sup>er</sup> octobre 2015

Maisons-Alfort, le 5 octobre 2015 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux 2G/3G et 4G.

#### 1. Au niveau national

**Au 1<sup>er</sup> octobre 2015, 21 645 sites sont autorisés, dont 18 595 en service, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.** Les autorisations de sites 4G accordées au cours du mois dernier sont en hausse de 1 % par rapport au précédent observatoire.

En France, trois bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- La bande 800 MHz
- La bande 1 800 MHz
- La bande 2,6 GHz

12 284 sites<sup>1</sup> sont autorisés pour la 4G dans la bande 800 MHz (+ 2 % sur un mois).

7 225 sites<sup>1</sup> sont autorisés pour la 4G dans la bande 1 800 MHz (+ 0,4 % sur un mois).

15 062 sites<sup>1</sup> sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,6 GHz (+ 1,2 % sur un mois).

**Le bilan des sites 4G mis en service en métropole s'établit comme suit :**

1. Orange (7 902 sites)
2. Bouygues Telecom (6 756 sites)
3. Free Mobile (4 648 sites)
4. Numericable-SFR (3 507 sites)

En 3G, le nombre total d'autorisations de sites s'établit à 41 165, dont 1 983 concernent l'Outre-Mer.

En 2G, 40 912 sites sont autorisés sur l'ensemble du territoire, dont 2 551 Outre-Mer.

#### 2. Au niveau départemental

**L'Agence publie également les chiffres de l'observatoire par département. Ils rendent compte de l'évolution des déploiements des réseaux mobiles, notamment 4G, dans les différents territoires.** Ces chiffres sont disponibles sous forme cartographique sur [www.cartoradio.fr](http://www.cartoradio.fr) (onglet « Observatoire »). La localisation précise des sites autorisés par l'ANFR est également disponible sur ce site.

Au 1<sup>er</sup> octobre, quatre départements ont représenté près de 25 % du volume total des nouvelles autorisations 4G en métropole : la Drôme, le Finistère, la Charente et les Alpes-Maritimes.

**Pour plus d'informations sur l'observatoire : [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)**

*Par communiqué du 9 octobre 2012, les Ministres en charge du Redressement Productif et de l'Economie Numérique ont souhaité rendre le processus de déploiement des opérateurs plus transparent par la mise en place d'un observatoire des déploiements dans les réseaux mobiles. Les Ministres ont demandé que cet observatoire s'appuie sur l'expertise de l'Agence nationale des fréquences. L'ANFR est un établissement public administratif placé auprès du ministère chargé des Communications électroniques. La structure et le fonctionnement de son Conseil d'administration garantissent la prise en compte des intérêts de tous les affectataires de fréquences.*



Suivez l'ANFR sur twitter : [@anfr](https://twitter.com/anfr)

<sup>1</sup> Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.